



**Assemblée générale**

Distr.  
GENERALE

A/45/481  
28 septembre 1990  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session  
Point 25 de l'ordre du jour

**COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
ET LA LIGUE DES ETATS ARABES**

Rapport du Secrétaire général

**TABLE DES MATIERES**

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 4	3
II. ACCORD DE COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LA LIGUE DES ETATS ARABES .....	5	3
III. CONSULTATIONS ET ECHANGES D'INFORMATIONS .....	6 - 10	3
IV. MESURES PRISES POUR DONNER SUITE AUX PROPOSITIONS MULTILATERALES .....	11 - 103	4
A. Population .....	12 - 17	4
B. Coopération technique .....	18 - 24	6
C. Droit d'auteur et questions connexes .....	25 - 29	7
D. Diversification des économies des pays arabes ....	30 - 34	8
E. Alimentation et agriculture .....	35 - 51	9
F. Développement de l'industrie .....	52 - 63	12
G. Transports maritimes .....	64 - 81	14
H. Protection de l'enfance .....	82 - 103	18

388.

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
V. MESURES PRISES POUR DONNER SUITE AUX PROPOSITIONS BILATERALES .....	104 - 200	21
A. Questions politiques .....	105 - 110	21
B. Questions de désarmement .....	111 - 112	22
C. Questions économiques .....	113 - 119	23
D. Financement du développement .....	120 - 123	24
E. Coopération avec les commissions régionales .....	124 - 129	25
F. Etablissements humains .....	130 - 133	26
G. Environnement .....	133 - 141	26
H. Travail .....	142 - 162	28
I. Education, science et culture .....	163 - 175	32
J. Santé .....	176 - 179	34
K. Réfugiés .....	180 - 183	34
L. Catastrophes naturelles .....	184 - 185	35
M. Aviation civile .....	186 - 188	36
N. Services postaux .....	189 - 194	36
O. Services de télécommunications .....	195 - 196	37
P. Services météorologiques .....	197 - 200	37

## I. INTRODUCTION

1. Le 17 octobre 1989, l'Assemblée générale a adopté la résolution 44/7 intitulée "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes", dans laquelle elle a, entre autres, prié le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétariat général de la Ligue des Etats arabes de coopérer encore plus étroitement, dans leurs domaines de compétence respectifs, en vue d'atteindre les buts et principes de la Charte des Nations Unies et de renforcer la paix et la sécurité internationales.

2. Dans la même résolution, l'Assemblée a prié également le Secrétaire général de poursuivre ses efforts en vue de renforcer la coopération et la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes et ses organisations spécialisées, pour les mettre mieux à même de servir les intérêts mutuels des deux organisations dans les domaines politique, économique, social et culturel et de continuer à coordonner le suivi des propositions multilatérales adoptées en 1983 à la réunion de Tunis et à prendre les mesures qu'appellent les propositions multilatérales adoptées en 1985 à la réunion d'Amman et en 1988 à la réunion de Genève.

3. L'Assemblée a prié également le Secrétaire général d'organiser en 1990 une réunion de représentants des organismes des Nations Unies et de la Ligue des Etats arabes et de ses organisations spécialisées qui ferait le point des progrès réalisés dans l'application des propositions multilatérales, notamment celles adoptées à la réunion de Genève, et élaborerait un programme de coopération de deux ans entre les Nations Unies et la Ligue des Etats arabes. Elle a prié en outre le Secrétaire général de lui présenter, à sa quarante-cinquième session, un rapport intérimaire sur l'application de la résolution précitée.

4. La réunion commune entre les représentants des organismes des Nations Unies et de la Ligue des Etats arabes et de ses organisations spécialisées s'est tenue à Genève du 18 au 20 juillet 1990 et ses conclusions et recommandations sont exposées dans l'additif au présent rapport (A/45/481/Add.1).

## II. ACCORD DE COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LA LIGUE DES ETATS ARABES

5. Conformément au paragraphe 10 de la résolution 43/3 de l'Assemblée générale, en date du 17 octobre 1988, un nouvel accord de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes a été signé le 6 octobre 1989 par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes. Comme prévu à l'article VIII de l'accord, celui-ci est entré en vigueur dès sa signature.

## III. CONSULTATIONS ET ECHANGES D'INFORMATIONS

6. Au cours de la période considérée, les Secrétariats de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des Etats arabes ont maintenu des contacts étroits, en particulier sur des questions intéressant les deux organisations.

7. Le 6 octobre 1989, le Secrétaire général a rencontré M. Chadli Klibi, Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont à cette occasion échangé leurs vues sur des questions d'intérêt commun, en particulier la question de Palestine, l'évolution de la situation au Moyen-Orient et la guerre Iran-Iraq.

8. Le 3 octobre 1989, le Sous-Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes s'est entretenu avec le Secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales, à la coopération régionale, à la décolonisation et à la tutelle des moyens d'étendre la coopération entre les deux organisations.

9. Le 12 décembre 1989, une réunion a eu lieu entre les représentants des bureaux et départements de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et une délégation de la Ligue des Etats arabes, accompagnée par l'Observateur permanent de la Ligue des Etats arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies et son attaché. Les participants ont passé en revue la coopération entre les deux organisations et se sont entretenus de la réunion commune de 1990 et du programme de coopération de deux ans demandé dans la résolution 44/7 de l'Assemblée générale.

10. Le Département des questions politiques spéciales, de la coopération régionale, de la décolonisation et de la tutelle et le Bureau de l'Observateur permanent de la Ligue des Etats arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies ont aussi tenu des consultations et procédé à des échanges d'informations périodiques au sujet des mesures à prendre pour donner suite aux résolutions de l'Assemblée générale et aux propositions touchant la coopération multilatérale.

#### IV. MESURES PRISES POUR DONNER SUITE AUX PROPOSITIONS MULTILATERALES

11. A la réunion des représentants du système des Nations Unies et de la Ligue des Etats arabes et de ses organisations spécialisées, tenue à Genève du 29 juin au 1er juillet 1988, un certain nombre de propositions ont été adoptées au titre de la coopération entre les deux organisations (voir A/43/509/Add.1, sect. III). Aux termes de certaines de ces propositions, deux organes ou plus du système des Nations Unies sont invités à prendre des mesures en coopération avec la Ligue des Etats arabes et ses organisations spécialisées. Pour donner suite à ces propositions multilatérales, des mesures ont été prises en consultation avec les organisations et institutions intéressées des deux systèmes. Les renseignements ci-après, qui ont été établis à partir des réponses reçues des organismes des Nations Unies comme suite au paragraphe 6 de la résolution 44/7 de l'Assemblée générale, présentent de façon succincte les progrès accomplis depuis la parution du précédent rapport (A/44/478, sect. IV).

##### A. Population

12. Comme indiqué dans les rapports du Secrétaire général (A/43/509 et Add.1 et A/44/478), le projet intitulé "Assistance au Groupe de la recherche et de la formation en matière de population - Ligue des Etats arabes" est financé par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et exécuté par le Département de

la coopération technique pour le développement du Secrétariat général des Etats arabes. En 1989, la Ligue des Etats arabes a nommé un directeur du Groupe de la recherche et des études en matière de population et le FNUAP a approuvé et alloué au département un montant de 729 550 dollars échelonné sur trois ans (196 800 pour 1989, 269 000 pour 1990 et 263 750 pour 1991).

13. L'objectif du projet est que le Groupe susmentionné devienne en temps voulu un organisme permanent de la Ligue à même de répondre aux besoins des divers organes de la Ligue concernant la collecte de données, la recherche et les études en matière de population et d'aider les pays arabes à formuler et à appliquer leurs politiques démographiques dans le cadre de leurs stratégies et plans de développement socio-économique.

14. En novembre 1989, la Ligue a organisé une réunion à l'intention des directeurs des centres de recherche arabes en matière de population (Egypte, Jordanie, Maroc, Palestine, République arabe syrienne, Tunisie et Yémen) et des spécialistes et experts des institutions spécialisées des Nations Unies. Les participants ont examiné l'état des activités de recherche et des initiatives menées dans le monde arabe en matière de population, ont échangé des idées sur les nouveaux besoins et les questions de population dans la région et les modes de collaboration permettant d'appuyer les activités démographiques du Groupe de la recherche et des études en matière de population.

15. A la suite de la réunion des directeurs des centres de recherche arabes en matière de population, une réunion du Comité consultatif technique de la Ligue s'est tenue au siège de la Ligue. Ont participé à la réunion les représentants du Département de la coopération technique pour le développement, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du FNUAP, de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). Le Comité consultatif a examiné les activités exécutées par le Groupe de la recherche et des études en matière de population pendant les deux années écoulées (1988-1989) et le plan de travail pour les deux prochaines années (1990-1991) et a fait des recommandations visant à améliorer la gestion de la collecte de données et du stockage, à rehausser la qualité des analyses des activités de recherche et de développement du système de documentation et d'information en matière de population devant être diffusées dans la région.

16. Finalement, un examen tripartite du projet a eu lieu à la Ligue en vue d'évaluer les résultats du projet et de déterminer le plan de travail et les besoins financiers pour la période 1990-1991. Le Secrétaire général adjoint aux affaires sociales et culturelles de la Ligue et les représentants du Département de la coopération technique pour le développement, du PNUD et du FNUAP ont participé à cette réunion. La réunion a tenu compte des recommandations de la réunion des directeurs des centres de recherche arabes en matière de population et du Comité consultatif du Groupe de la recherche et des études en matière de population en vue de définir les futures activités de programme du Groupe.

17. Le Département des affaires économiques et sociales internationales collabore avec le Groupe de la recherche et des études en matière de population de la Ligue à un projet en cours sur l'élaboration et la publication de la version arabe du thésaurus multilingue de la population. Des travaux préparatoires substantiels ont été achevés et le thésaurus devrait être imprimé et distribué dans un proche avenir.

#### B. Coopération technique

##### Coopération technique avec le Programmes des Nations Unies pour le développement

18. La coopération entre le PNUD d'une part et la Ligue des Etats arabes et ses organisations spécialisées d'autre part a continué de se développer, se traduisant par une participation accrue des organisations régionales arabes à l'identification et à l'exécution ainsi qu'au financement de projets multinationaux. Le PNUD a aidé la Ligue à exécuter le projet régional RAB/86/047 intitulé "Réorganisation administrative du Secrétariat général de la Ligue des Etats arabes". La contribution du PNUD à ce projet, qui illustre la coopération entre le PNUD et la Ligue, s'élève à 1,5 millions de dollars, 600 000 dollars ayant été alloués par le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (AGFUND), au titre de la participation aux coûts. Le principal objectif du projet est de renforcer la capacité administrative de la Ligue d'accomplir ses tâches en tant que catalyseur pour le développement social et économique au niveau régional.

19. En outre, le PNUD, pour compléter l'assistance qu'il a fournie à la création du Centre de documentation de la Ligue des Etats arabes dans le cadre du projet arabe RAB/79/030 - son apport s'étant élevé à 2 877 137 dollars des Etats-Unis -, fournit aussi une assistance pour la création du réseau régional arabe d'information (ARIS-NET) dans le cadre du projet RAB/86/010; la contribution du PNUD pour la première phase du projet s'élève à 400 000 dollars des Etats-Unis.

##### Coopération technique avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

20. Dans le domaine de la coopération technique visant à développer et améliorer les établissements humains, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains a exécuté, en 1989, 42 projets au niveau des pays dans les domaines ci-après : politiques et stratégies relatives aux établissements, planification des établissements, abris et services communautaires, développement du secteur de construction local, infrastructures de faible coût pour les établissements humains et institutions et gestion des établissements humains.

21. Les projets au niveau régional visent à créer et à renforcer les capacités des institutions des établissements humains en matière de financement et de gestion.

22. Le budget général pour ces projets s'élève à 11 millions de dollars. Le Centre a non seulement exécuté les projets en cours, mais aussi élaboré six projets qui sont dans la filière, pour un budget estimatif de 4,4 millions de dollars, en vue de répondre à différentes demandes émanant des Etats membres de la Ligue, en coopération avec les gouvernements intéressés et le PNUD.

23. En ce qui concerne ces projets, le Centre a obtenu et fourni 37 bourses pour des voyages d'étude en faveur de ressortissants de six Etats membres de la Ligue. Au cours de la période 1988-1989, le Centre a recruté plus de 50 experts et consultants arabes originaires d'Etats arabes.

Coopération technique avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

24. La FAO a signé un accord avec le Centre arabe d'étude des terres arides et non irriguées (ACSAD) pour financer l'établissement de cartes indiquant les sols gypsifères dans les pays du Moyen-Orient de la région et élaborer une légende convenable, en s'appuyant sur la légende révisée par la FAO de la carte des sols du monde. La FAO examine actuellement les possibilités de coopération technique avec le Centre dans des activités de cartographie, de gestion des sols gypsifères et de surveillance des sols dégradés par des sels. La FAO continue de fournir une assistance technique au Centre de documentation et d'information de l'Organisation arabe de développement agricole (OADA) qui joue actuellement un rôle efficace dans les activités du système international d'information pour les sciences et la technologie agricoles et du système automatique d'information sur la recherche agricole dans la région. La FAO a élaboré en coopération avec l'OADA un document sur le renforcement et la coordination de la planification agricole et l'établissement des politiques, à l'intention des pays du Conseil de coopération arabe en vue d'accroître les capacités des pays arabes ainsi que leur coopération économique mutuelle.

C. Droit d'auteur et questions connexes

25. Depuis 1977, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a entrepris diverses activités, dont l'organisation de séminaires sur le droit d'auteur, la formation de responsables dans ce domaine et l'élaboration d'une convention relative au droit d'auteur pour les pays arabes. En ce qui concerne les autres activités entreprises en 1988 et 1989, voir les paragraphes 23 et 24 du document A/44/478.

26. Grâce à des fonds alloués par le PNUD, l'OMPI a exécuté dans les pays arabes un projet régional intitulé "Amélioration des systèmes de propriété industrielle dans les pays arabes" (RAB/83/021) et a aidé à préparer un projet régional pour les pays arabes, intitulé "Amélioration des systèmes de propriété industrielle dans les pays arabes - phase II" (voir A/44/478, par. 25). L'OMPI a exécuté un autre projet régional intitulé "Création d'un groupe d'information et de documentation sur les brevets au sein de la Fédération des Conseils arabes de la recherche scientifique" (RAB/84/032). L'objectif général de ce projet, qui est financé par le PNUD, est d'aider les pays arabes à renforcer leur développement économique en mettant en place une infrastructure appropriée - y compris un personnel ayant reçu une formation adéquate - pour la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations techniques auprès d'une gamme aussi large que possible d'utilisateurs, dans l'industrie et les institutions de recherche et de développement.

27. En coopération avec le Gouvernement égyptien, l'OMPI a organisé au Caire, du 7 au 9 août 1989, un séminaire régional sur le rôle et l'utilisation de la propriété industrielle dans le cadre du développement économique et technique pour les pays

/...

arabes. Dix-neuf Egyptiens ainsi que seize hauts fonctionnaires de neuf autres pays arabes y ont participé, deux représentants de l'OMPI et deux consultants de l'OMPI venant de Jordanie et de Suède ont dirigé les travaux du séminaire.

28. L'OMPI a aidé la Fédération des Conseils arabes de la recherche scientifique à traduire en arabe le neuvième volume de la Classification internationale des brevets, qui a été distribué à tous les pays arabes.

29. L'OMPI a aidé le Conseil de coopération du Golfe à élaborer pour les Etats intéressés un projet de loi uniforme sur les brevets et proposé les règles d'application y relatives. Elle a également fait des propositions concernant la structure et le financement du bureau central qui s'occupera de l'enregistrement des brevets dans les Etats membres du Conseil.

#### D. Diversification des économies des pays arabes

30. Dans le domaine de la coopération économique, le secrétariat de la CNUCED a établi un rapport sur la coopération économique et les efforts d'intégration dans les pays arabes qui examine l'évolution de la coopération économique et de l'intégration aux niveaux sous-régional et régional au cours des 20 dernières années, y compris les initiatives prises récemment pour constituer de nouveaux groupes et établir des arrangements commerciaux préférentiels entre pays de la région. La CNUCED se penche également sur les possibilités futures de coopération économique et d'intégration et en particulier sur les différents moyens de créer des liens entre groupes économiques sous-régionaux dans le but de créer un marché commun régional.

31. A l'invitation du PNUD, la CNUCED a participé au séminaire sur la promotion du commerce entre pays de l'Union du Maghreb arabe qui s'est tenu à Tunis du 27 février au 1er mars 1990. Ce séminaire a examiné les efforts en cours pour promouvoir la coopération économique et l'intégration entre pays du Maghreb.

32. Le Secrétariat général de la Ligue a offert sa collaboration à la CNUCED pour l'établissement d'une étude intersectorielle consacrée aux perspectives de développement économique et social durable dans le territoire palestinien occupé (Rive occidentale et bande de Gaza). Le secrétariat de la CNUCED a également tenu des consultations avec l'Organisation arabe de développement industriel (OADI) et l'Organisation arabe de développement agricole (OADA) concernant leur collaboration à cette étude.

33. Pour élargir sa base de données et répondre aux besoins statistiques de l'étude, la CNUCED a entrepris d'établir une série chronologique informatisée sur l'économie du territoire palestinien occupé.

34. En coopération avec le PNUD, la CNUCED projette d'organiser à Damas en 1990 le deuxième colloque des chambres de commerce des Etats arabes et des pays d'Europe orientale. De plus, en collaboration avec la Fédération des chambres de commerce et d'industrie des Emirats arabes unis et le Conseil de coopération du Golfe, la CNUCED envisage d'organiser en novembre 1990 un atelier sous-régional sur le commerce et la coopération économique entre pays du Golfe et certains pays d'Europe orientale.



## E. Alimentation et agriculture

### Etudes régionales

35. La FAO a entrepris plusieurs études régionales sur des sujets qui intéressent directement la Ligue des Etats arabes, à savoir : a) les politiques en matière de prix agricoles au Proche-Orient; b) la mobilité intrarégionale de la main-d'oeuvre et le développement économique au Proche-Orient; c) la coopération économique régionale pour le développement agricole; d) les femmes des zones rurales et l'évolution des conditions socio-économiques; e) les aspects nutritionnels des aliments pour nourrissons et jeunes enfants; et f) le contrôle de la qualité et la normalisation des aliments pour nourrissons et jeunes enfants.

### Séminaires, ateliers et réunions techniques régionaux

36. La FAO et la Ligue des Etats arabes ont poursuivi leur collaboration dans le cadre de séminaires, d'ateliers et de réunions techniques régionaux. La FAO a invité les organes subsidiaires de la Ligue à participer aux réunions de ses organes statutaires. Des représentants du Centre arabe d'étude des terres arides et non irriguées, du Fonds arabe de développement économique et social (FADES) et de l'Organisation arabe de développement agricole (OADA) ont participé à la troisième conférence générale de l'Association des instituts de recherche agricole du Proche-Orient et d'Afrique du Nord que coparrainaient la FAO, le Centre international de recherche agricole dans les zones arides et l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires. L'OADA a également participé à la troisième consultation technique des centres utilisant les systèmes AGRIS (système international d'information pour les sciences et la technologie agricoles) et CARIS (système automatique d'information sur la recherche agricole) ainsi qu'à la consultation mondiale sur la vulgarisation agricole organisée par la FAO. Elle figurait parmi les organisateurs de la première conférence internationale sur la solarisation des terres organisée conjointement avec l'Université de Jordanie et la FAO. La FAO a participé à un séminaire sur l'analyse et les politiques en matière de prix agricoles organisé par l'Institut de développement économique de la Banque mondiale, en collaboration avec l'OADA. En coopération avec cette dernière organisation et le FADES, la FAO a établi, financé et exécuté un projet de statistiques agricoles au Soudan. A l'invitation de la Fédération arabe des industries alimentaires, la FAO a participé au colloque arabe sur les aliments destinés aux nourrissons et jeunes enfants et présenté deux études sur les aspects nutritionnels et le contrôle de la qualité des aliments pour enfants.

### Formation

37. Des centres nationaux de démonstration ont été mis en place en coopération avec l'Institut arabe de recherche et de formation en statistique. La FAO exécutera, en coopération avec le Centre arabe d'étude des terres arides et non irriguées, un projet régional visant à former des stagiaires de 14 pays arabes aux méthodes adaptées aux zones agro-écologiques et appuiera financièrement ces centres pour qu'ils organisent un cours de formation sur les arbres fruitiers adaptés aux terres arides.

/...

### Echange d'informations

38. Comme par le passé, la coopération entre le Conseil de l'unité économique arabe et le Secrétariat de la Ligue s'est poursuivie grâce à des échanges d'information statistique. Les annuaires statistiques de la FAO sur le commerce, la production, les engrais et les pêches sont régulièrement envoyés au Secrétariat et aux organisations spécialisées de la Ligue. Cette dernière a également échangé des informations avec la FAO sur les engrais et la phytonutrition.

### Investissements

39. Un haut responsable du Centre d'investissement de la FAO s'est rendu aux sièges respectifs du FADES, de la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique et de la Banque islamique de développement pour étudier les possibilités de resserrer la coopération existante dans l'élaboration des projets d'investissement. Au cours de la période allant de janvier 1989 à mars 1990, des accords de financement ont été signés avec des bailleurs de fonds multilatéraux pour 10 projets d'investissement agricole dans des pays membres de la Ligue. Le montant total de ces investissements est estimé à 813 millions de dollars des Etats-Unis. Ces projets sont financés par la Banque mondiale, l'Association internationale de développement et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) avec un cofinancement au FADES, des fonds du Koweït et de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), une assistance bilatérale de la France et de l'Allemagne et une aide du PNUD.

### Fonds international de développement agricole (FIDA)

40. En 1989, la stratégie du FIDA dans la région a consisté, comme par le passé, à appuyer l'arido-culture et la mise en valeur des zones faiblement arrosées afin de réduire le déficit lié aux importations alimentaires, d'encourager la création d'emplois et d'améliorer les conditions de vie des plus pauvres.

41. L'assistance du FIDA aux zones non irriguées s'est répartie de façon équilibrée entre trois types de projets : le développement des cultures et de l'élevage (cultures de plein champ et arbres fruitiers); le développement des cultures et de l'élevage en étroite association avec la protection de l'environnement (dont les principaux éléments seraient l'approvisionnement en eau et la protection des sols); et, dans les zones de culture pluviales, l'aménagement des parcours associé au développement de l'élevage intensif.

### Prêts du FIDA aux Etats arabes

42. En 1989, le FIDA a approuvé quatre nouveaux projets pour les pays arabes dont deux dans le cadre de son programme ordinaire et deux autres dans celui de son programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne frappés par la sécheresse et la désertification. Les projets approuvés au titre du programme ordinaire portaient sur la phase II du projet de développement agricole dans la région de Bay (11,37 millions de dollars) et un projet de crédit agricole au Yémen (15 millions de dollars). Dans le cadre du programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne, le Conseil d'administration du FIDA a approuvé un projet de développement agropastoral à Djibouti et la phase II du programme de redressement agricole exécuté en Mauritanie.

Accord de coopération avec le Conseil de coopération du Golfe

43. En 1989, le FIDA a signé un accord de coopération avec le Conseil de coopération du Golfe pour renforcer sa coopération avec les Etats arabes.

Programme alimentaire mondial (PAM)

44. Le Programme alimentaire mondial (PAM) fournit une aide alimentaire à plusieurs pays membres de la Ligue des Etats arabes soit pour des programmes de développement, soit pour des opérations d'urgence. Cinquante projets de développement sont actuellement en cours dans 13 pays. L'aide du PAM vise essentiellement les catégories les plus pauvres de la population rurale.

45. Une aide alimentaire est fournie à l'appui de trois types de projets de développement dans le but de : a) distribuer de la nourriture aux enfants des catégories les plus pauvres; b) donner aux femmes enceintes et aux mères allaitantes des régions rurales défavorisées des rations pour les encourager à se rendre dans les centres de santé maternelle et infantile; et c) fournir une aide aux projets prévoyant la distribution de produits alimentaires en échange de certains travaux, essentiellement pour favoriser le développement agricole.

46. Le PAM apporte également une contribution majeure aux opérations d'urgence de sept Etats membres de la Ligue, les principaux bénéficiaires étant la Somalie et le Soudan.

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

47. Pour faire suite aux deux séminaires de 1988 sur la nutrition infantile et les industries alimentaires apparentées, la CESAO et la Fédération arabe des industries alimentaires en ont organisé un troisième à Bagdad, du 9 au 22 juin 1989. La CESAO et l'Union arabe des pisciculteurs ont collaboré à la préparation et à l'organisation d'un colloque arabe sur la planification aux fins du développement de la pisciculture, qui s'est tenu à Bagdad du 12 au 14 mars 1990. La CESAO et l'OADA ont effectué conjointement en octobre 1989 une étude sur les investissements agricoles dans certains pays arabes et entrepris une série d'études sur le renforcement et la coordination de la planification agricole entre pays membres du Conseil de coopération arabe, qui sera terminée d'ici à la fin de 1990.

48. L'OADA exécute actuellement un projet (RAB/89/027) sur le renforcement de la gestion de la recherche dans les Etats arabes, auquel le PNUD a accordé 250 100 dollars et qui doit aider les Etats arabes à améliorer leurs capacités nationales en matière d'étude des systèmes d'exploitation des techniques agricoles et l'organisation d'ateliers nationaux et régionaux.

49. Un autre projet (RAB/89/024) de développement des cultures de plantes oléagineuses, financé par une allocation du PNUD d'un montant de 1 714 000 dollars, est en cours d'exécution par l'OADA. L'objectif général de ce projet est d'accroître la production de graines oléagineuses et la productivité de ces cultures dans les pays arabes participant conformément à leurs plans nationaux de développement.

/...

50. Le FADES exécute actuellement un projet (RAB/89/026) d'accroissement de la productivité des cultures d'orge et de l'élevage de moutons dans les zones à pluviosité aléatoire auquel le PNUD a affecté 2 457 320 dollars et le FADES 889 680 dollars au titre de la participation aux coûts. Ce projet vise à améliorer la production d'orge, de fourrage, de pâturage et de bétail dans les zones à précipitations annuelles moyennes des pays participants ainsi qu'à favoriser une collaboration effective entre établissements nationaux de recherche et de vulgarisation et créer un réseau régional de recherche à partir des programmes nationaux.

51. Le FADES et le PNUD financent à part égale le coût (250 000 dollars) du projet RAB/89/015 d'étude des facteurs économiques de la culture de l'orge au Moyen-Orient et en Afrique du Nord - perspectives et incidences sur les politiques. Le FADES assure l'exécution de ce projet de recherche qui a été proposé par l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires dans l'objectif d'accroître la sécurité alimentaire de la région arabe.

#### F. Développement de l'industrie

52. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a continué à coopérer étroitement avec la Ligue des Etats arabes par l'intermédiaire de l'Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières 1/, l'Union des chemins de fer arabes, l'Union arabe pour le ciment et les matériaux de construction et l'Union générale sidérurgique arabe (UGSA).

53. Un communiqué conjoint sur la coopération entre l'ONUDI et l'OADI signé en juin 1989 énumère divers types de coopération technique, dont les suivants :

- a) Mise au point d'une stratégie des ressources humaines pour les pays arabes dans le domaine de l'industrialisation;
- b) Atelier régional sur la maintenance du matériel industriel;
- c) Atelier régional sur l'information et la documentation industrielles;
- d) Atelier sur la préparation et l'évaluation des projets industriels et l'utilisation du modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité (COMFAR);
- e) Etude de faisabilité technico-économique sur la fabrication de pièces de rechange pour l'industrie textile dans la région arabe;
- f) Promotion de la mise en oeuvre de projets industriels panarabes;
- g) Programme d'amélioration du rendement;
- h) Enquêtes industrielles;
- i) Normalisation industrielle;
- j) Mise à jour et traduction en arabe du manuel sur les études de faisabilité.

54. L'ONUDI a conclu un accord de sous-traitance avec l'OADI concernant la définition des directives et des domaines d'activité du Programme spécial pour le développement industriel des pays arabes créé par le Conseil du développement industriel de l'ONUDI, à sa cinquième session, dans sa décision IDB.5/Dec.26, adoptée en juillet 1989.

55. L'ONUDI a contribué financièrement et techniquement (sept études de pays) à la septième Conférence ministérielle de l'OADI, tenue à Tunis en octobre 1989.

56. L'ONUDI a approuvé une assistance pour la création d'une banque de données au siège de l'Union des chemins de fer arabes. Un autre projet de coopération entre l'ONUDI et l'Union des chemins de fer arabes a été proposé récemment.

57. L'ONUDI a fourni un appui au Séminaire sur l'industrie du ciment dans la région arabe organisé par l'Union arabe pour le ciment et les matériaux de construction à Damas en novembre 1989. En outre, l'ONUDI examine de nouvelles propositions de coopération avec l'Union, y compris une contribution financière et technique à sa septième conférence, qui doit se tenir à Fès (Maroc) en novembre 1990.

58. En coopération avec l'Union générale sidérurgique arabe et le PNUD, les préparatifs nécessaires à la mise au point du descriptif d'un projet régional relatif à la gestion informatisée appliquée à l'industrie métallurgique sont en cours.

59. En 1989, la CESAO a continué à coopérer avec l'OADI à la réalisation de projets conjoints concernant une étude de faisabilité sur les moteurs diesel et leurs composants ainsi que sur la mise en place d'industries mécaniques dans les Etats arabes.

60. L'objectif du projet est d'aider à développer les industries mécaniques en analysant le marché intermédiaire de la région, de formuler des programmes et de définir des projets précis d'investissement ainsi que de mettre en place de nouvelles capacités. Le projet devrait être achevé en 1990. Les apports du PNUD à ce projet représentent 260 000 dollars des Etats-Unis. L'OADI est l'une des quatre institutions qui ont contribué à l'ensemble des fonds de contrepartie du projet, qui s'élèvent à 410 000 dollars des Etats-Unis.

61. Dans le cadre de sa contribution de fond à la septième Conférence sur le développement industriel arabe, tenue à Tunis en septembre 1989, la CESAO a établi à l'intention de l'OADI quatre études de pays, plus un descriptif de projet sur les chaudières.

62. La CESAO a participé aux activités de la Ligue des Etats arabes concernant la formulation de la stratégie arabe des transports (1989), et a assisté aux quatrième et cinquième sessions de la réunion des ministres arabes des transports, qui se sont tenues respectivement à Tunis et à Bagdad en 1988 et 1989, ainsi qu'à la réunion de la Ligue des Etats arabes sur les travaux préparatoires relatifs au commerce maritime arabe, tenue à Tunis en décembre 1989.

/...

63. Sept propositions de projet différentes dans le domaine des transports ont été élaborées et communiquées à la Ligue des Etats arabes en mars 1990.

#### G. Transports maritimes

64. Les informations suivantes concernent un certain nombre de projets nationaux et régionaux dans les domaines de la formation maritime, de la sécurité maritime, des transports par voies d'eau intérieures, de la gestion des ports, de l'administration maritime et de la lutte contre la pollution par les hydrocarbures.

##### Projets nationaux

##### Algérie

65. Au titre du projet intitulé "Sécurité maritime", trois bourses d'études à l'Université maritime mondiale ont été octroyées. La formation de cadres algériens s'est également poursuivie dans le domaine de la gestion des opérations navales, et des voyages d'étude ont été organisés dans les domaines de l'inspection des navires et de la sécurité des transports multimodaux. Du matériel de formation supplémentaire et des publications techniques ont été fournis à l'Institut supérieur maritime de Bou-Ismaïl, qui est devenu une filiale de l'Université maritime mondiale.

66. En 1989, le PNUD a approuvé le projet intitulé "Formation spécialisée du personnel technique basé à terre et du personnel naviguant" destiné à perfectionner les compétences du personnel technique et enseignant en Algérie. Trois cycles modèles de formation de l'Organisation maritime internationale (OMI) ont été organisés à l'Institut supérieur maritime de Bou-Ismaïl, du matériel et des appareils pour l'enseignement ont été fournis, et des programmes de formation des enseignants ont été mis en oeuvre dans les matières suivantes : introduction aux navires pétroliers, entretien de la flotte et protection des coques, et contrôle de l'Etat sur les ports. Deux enseignants de l'Institut ont également participé au cycle modèle de l'OMI sur le contrôle de l'Etat sur les ports organisé par l'Institut supérieur d'études maritimes de Casablanca (Maroc).

##### Yémen démocratique 2/

67. Dans le cadre du projet intitulé "Formation maritime", le Centre de formation maritime d'Aden a été inauguré en 1989. Un professeur assistant de génie maritime a été détaché et du matériel supplémentaire de formation a été fourni. Les stages organisés pour le personnel du secteur maritime comprenaient des cours d'anglais. La formation des enseignants s'est poursuivie à l'Université maritime mondiale, avec deux étudiants de plus.

68. Un nouveau projet portant sur la "Préparation d'un plan d'action pour les autorités portuaires yéménites" a été approuvé par le PNUD en 1989 pour appuyer le programme gouvernemental d'expansion et de modernisation du port d'Aden et a été financé par des fonds provenant d'Abou Dhabi, de l'Arabie saoudite et du Koweït. Dans le cadre du projet financé par le PNUD, l'OMI a préparé un plan d'action portant sur les services de consultants et de formation requis par les autorités

portuaires yéménites. Le descriptif du projet a été établi pour approbation, et l'exécution de ce nouveau grand projet devrait commencer en 1990 en coopération avec la CNUCED.

#### Egypte

69. Le Conseiller principal pour les questions portuaires de l'OMI s'est rendu à l'Académie des transports maritimes d'Alexandrie en août 1989 et a examiné les plans d'études de l'Académie, le contenu des cours et les procédures d'admission, donné des avis sur les programmes d'étude du premier cycle de l'enseignement supérieur, du brevet d'aptitude et du diplôme, et mis au point des cours détaillés dans les domaines de la gestion de la flotte et de la gestion des systèmes de trafic maritime. Le Conseiller a dirigé quatre séminaires sur les transports par voies d'eau intérieures, le transport intermodal, la gestion et la planification portuaires, et il a donné des avis sur l'utilisation des canaux allant d'Alexandrie et de Damiette au Caire.

#### Jamahiriya arabe libyenne

70. Le consultant interrégional pour la formation (génie) maritime de l'OMI a effectué deux missions en Jamahiriya arabe libyenne en janvier et décembre 1989. Au cours de sa première mission, le consultant de l'OMI a mis au point un programme visant à organiser régulièrement des cycles modèles de l'OMI portant sur trois matières obligatoires, conformément à la Convention internationale de 1978 sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (principes de base de la lutte contre les incendies, introduction aux navires pétroliers et survie personnelle). Un financement pour l'exécution de ce programme sera recherché. Pendant sa seconde mission, le consultant de l'OMI a examiné le système des unités de valeur, les programmes d'enseignement et les plans d'études de l'Académie des études maritimes de Tripoli. Un programme de révision de ces éléments par l'Académie et l'OMI a été établi et sera mis en oeuvre en 1990.

#### Maroc

71. Dans le cadre du projet intitulé "Formation d'instructeurs" exécuté par le Gouvernement, l'Organisation maritime internationale a été chargée en 1989 par un contrat de sous-traitance d'organiser un cycle modèle de formation de l'OMI sur le contrôle de l'Etat sur les ports à l'Institut supérieur d'études maritimes de Casablanca, qui est devenu une filiale de l'Université maritime mondiale. Ce cycle, qui avait pour objet de former le personnel du secteur maritime, et aussi les instructeurs, a été suivi par des participants venus d'Algérie, du Maroc, de Mauritanie et de Tunisie.

72. Le consultant interrégional de l'OMI sur les opérations techniques portuaires s'est rendu au Maroc en mars 1990 pour évaluer les besoins en matière de formation du personnel technique responsable de l'entretien des phares, des balises flottantes et des aides à la navigation. Une proposition de programme de formation destiné aux techniciens, qui comprendrait des voyages d'étude, des séminaires et une formation théorique aux niveaux élémentaire et spécialisé, a été présentée par la suite.

#### Somalie

73. L'objectif du projet intitulé "Formation maritime" est de dispenser une formation extrêmement spécialisée à l'Université maritime mondiale et dans d'autres centres à du personnel supérieur du secteur maritime. En 1989, deux étudiants de plus se sont inscrits à l'Université et une bourse a été octroyée pour la classe inaugurale de l'Institut du droit maritime international de l'OMI à La Valette (Malte).

#### Tunisie

74. Le consultant interrégional de l'OMI sur l'administration de la sécurité maritime s'est rendu en Tunisie en septembre 1989 afin d'élaborer le descriptif d'un projet visant à établir un centre d'études, de recherches et de documentation maritimes, de définir les besoins en matière de formation des cadres de l'administration maritime, des compagnies de navigation et des ports, ainsi que de définir les mesures à prendre pour améliorer la sécurité des bateaux de pêche et de plaisance.

#### Emirats arabes unis

75. Le consultant interrégional de l'OMI pour l'administration de la sécurité maritime s'est rendu dans les Emirats arabes unis en mars/avril 1989 pour examiner les activités du Département des affaires maritimes, en particulier dans le domaine de l'immatriculation et de l'inspection des navires. Le consultant a préparé un plan d'action concernant la création d'une division de la sécurité maritime au sein du Département et le recrutement de personnel qualifié pouvant assumer les fonctions d'inspecteur et de commissaire d'avaries.

#### Activités régionales

##### Assistance à l'Association des instituts africains de formation maritime

76. En 1989, un nouveau membre (la Somalie) a rejoint les quatre autres Etats arabes déjà membres de l'Association. On a poursuivi l'élaboration d'un projet de directives communes concernant la formation maritime, les examens et la délivrance des brevets, qui sera adopté lors d'un congrès organisé par l'OMI et l'Association, qui doit se tenir à la fin de 1990. Des missions d'enquête ont été entreprises afin d'identifier les besoins des membres en matière de développement, les activités potentielles de coopération technique entre pays en développement (CTPD), et les conditions nécessaires à l'établissement d'une base de données commune. Un séminaire a été organisé à Mombasa (Kenya) à l'intention des directeurs des instituts membres sur l'application de la Convention internationale de 1978 sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille et des cycles modèles de formation de l'OMI. Trois cycles modèles de formation de l'OMI ont eu lieu à l'intention des enseignants des instituts membres sur les sujets suivants : la formation des instructeurs, à Alexandrie (Egypte); le contrôle de l'Etat sur les ports, à Abidjan; et la coordination des opérations de recherche et de sauvetage en surface, à Accra. Du matériel de formation a été fourni et des documents de promotion et de référence concernant l'Association ont été publiés.



Transformation de l'Académie arabe des transports maritimes de Sharjah en centre régional de formation

77. Ce projet constitue une nouvelle phase de l'assistance de l'OMI à l'Académie arabe des transports maritimes de Sharjah (Emirats arabes unis), qui est maintenant devenue une filiale de l'Université maritime mondiale. Dans le cadre des activités du projet en 1989, le consultant principal s'est rendu à l'Académie pour mettre au point les plans de travail définitifs, déterminer les besoins en matériel et préparer les activités régionales. L'une des principales caractéristiques des activités en 1989 a donc été l'organisation du cycle modèle de formation de l'OMI sur le contrôle de l'Etat sur les ports, qui s'est tenu à l'échelon régional. En outre, trois chargés de cours de l'Académie ont reçu des bourses de perfectionnement dans les domaines de l'anglais technique maritime et du contrôle automatique des machines, et un autre chargé de cours a reçu une bourse lui permettant de participer à la classe inaugurale de l'Institut du droit maritime international de l'OMI à La Valette.

Centre sous-régional de formation et d'intervention pour la lutte contre la pollution par les hydrocarbures dans le golfe d'Aden

78. Après l'élaboration du plan opérationnel du Centre, en janvier 1989, une mission consultative de l'OMI s'est rendue dans les trois pays participants (Yémen démocratique 2/, Djibouti et Somalie) afin de déterminer les besoins du Centre en matériel, compte tenu des matériaux et des installations existant dans la région. Djibouti a déjà mis un site à la disposition du Centre, le matériel a été commandé et il devrait être livré en 1990. Une réunion entre les trois pays sera organisée en 1990 afin d'approuver un projet d'accord sur la coopération entre eux ainsi qu'un projet de plan sous-régional d'intervention pour lutter contre les déversements accidentels de pétrole et d'autres substances nuisibles.

Activités mondiales

Université maritime mondiale

79. Dans le cadre de ce projet, le PNUD fournit un appui institutionnel à l'Université maritime mondiale, établie à Malmö (Suède). Depuis la création de cette université en 1983, 87 étudiants ressortissants d'Etats arabes y ont suivi et terminé des cours d'études supérieures. En 1989, elle a accueilli 19 étudiants arabes, qui achèveront leurs études à la fin de 1990.

80. L'Académie arabe des transports maritimes est actuellement l'agent d'exécution gouvernemental pour le projet RAB/88/010 (anciennement RAB/84/028), intitulé "Formation régionale à l'Académie arabe des transports maritimes (Sharjah)", qui vise à promouvoir l'établissement dans la région d'un réseau d'institutions de formation s'appuyant mutuellement et la transformation de l'Académie arabe des transports maritimes en centre régional spécialisé. Le PNUD a alloué 200 000 dollars des Etats-Unis à ce projet.

81. Dans le domaine des transports maritimes, le programme TRAINMAR du PNUD et de la CNUCED est exécuté depuis 1980 afin de renforcer dans le monde entier les centres de formation locaux, nationaux et régionaux pour dispenser une formation efficace dans le domaine de la gestion maritime. En ce qui concerne les pays

/...

arabes, des projets TRAINMAR ont été entrepris en Algérie, en Egypte, aux Emirats arabes unis, au Maroc et en Tunisie. Chacun de ces pays dispose actuellement d'un centre TRAINMAR opérationnel capable de satisfaire les besoins locaux en matière de formation et coopérant avec les autres centres afin d'accroître la qualité et l'ampleur des activités de formation dans la région. Depuis septembre 1989, un projet régional a été entrepris à l'Académie arabe des transports maritimes de Sharjah, et il est financé à parts égales par l'Académie et le PNUD. A de rares exceptions près, toutes les activités du projet sont exécutées grâce à du personnel originaire des Etats membres de la Ligue des Etats arabes.

#### H. Protection de l'enfance

82. La Ligue des Etats arabes et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) collaborent étroitement afin d'échanger des informations, de mettre au point des activités communes en faveur des enfants dans les pays arabes pour les années 90, et de suivre les projets en cours.

83. L'UNICEF a participé aux réunions du Conseil des ministres arabes de la santé et du Conseil des ministres arabes des affaires sociales qui, en 1988, avaient demandé aux Etats membres de prendre les mesures nécessaires pour que, en 1990, les taux de mortalité infantile soient réduits d'au moins 50 % par rapport à leurs niveaux de 1980. Cet objectif a déjà été atteint dans la plupart des pays de la région - 10 ans avant la date fixée par l'Organisation des Nations Unies.

84. L'UNICEF, l'Unesco, le PNUD et l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) ont coopéré étroitement aux préparatifs de la Consultation régionale sur l'éducation pour tous, qui s'est tenue à Amman en novembre 1989, et de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, qui s'est tenue à Jomtien (Thaïlande) en mars 1990. L'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) a pris en charge les frais de voyage et d'hébergement de tous les fonctionnaires envoyés par les pays arabes.

85. L'UNICEF et la Ligue des Etats arabes ont coopéré en priant instamment les Etats membres de ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant afin de faciliter son adoption par l'Assemblée générale.

86. La Ligue des Etats arabes et l'UNICEF ont continué à collaborer étroitement pour l'exécution du Projet panarabe pour le développement de l'enfant, qui est coordonné par la Ligue des Etats arabes. L'UNICEF participait au Projet en tant que donateur et membre du Comité technique de direction du Projet. Une série d'enquêtes sur la santé des enfants sont effectuées actuellement dans plusieurs pays arabes.

87. Dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial pour les enfants, qui doit avoir lieu en septembre 1990, l'UNICEF, en coopération avec la Ligue des Etats arabes et le Conseil arabe pour l'enfance et le développement, a prévu une série d'activités au niveau régional visant à informer les chefs d'Etat arabes des résultats obtenus dans la région au cours de la dernière décennie, des problèmes auxquels la région devra faire face au cours de la présente décennie et des questions que la région pourrait proposer en vue d'une action mondiale dans les années 90.

88. La Ligue des Etats arabes et l'UNICEF ont continué à échanger des informations et de la documentation concernant les mères et les enfants ainsi que les programmes établis par chaque organisation pour la télévision, la radio et les autres médias.

89. L'UNICEF a aidé la Ligue des Etats arabes à obtenir et à diffuser des informations et des données sur la situation des enfants dans les pays arabes.

90. L'UNICEF, la Ligue des Etats arabes et l'AGFUND coopèrent à l'exécution d'un projet visant à accroître le rôle joué par les organisations non gouvernementales arabes dans le développement social et à valoriser leur contribution aux programmes en faveur des femmes et des enfants.

91. Depuis 1988, l'UNICEF a appuyé le Projet panarabe pour le développement de l'enfant (PAPCHILD), qui est exécuté sous l'égide de la Ligue des Etats arabes et qui reçoit un appui financier et technique de l'AGFUND ainsi que du FNUAP. Cette série d'enquêtes par pays a pour objet d'examiner l'état de santé des enfants et des mères dans le monde arabe et de former des spécialistes nationaux. Parmi les organismes des Nations Unies, le FNUAP joue le rôle important de coordonnateur du Projet. L'appui financier de l'UNICEF couvre une grande partie des dépenses encourues dans les pays pour la réalisation des enquêtes PAPCHILD, qui constituent la phase I du Projet dans six pays membres de la Ligue des Etats arabes. Outre qu'il fournit un appui financier aux bureaux de l'UNICEF dans les pays où les travaux d'enquête ont lieu, le Bureau régional de l'UNICEF fournit un appui technique au Projet.

92. Le Projet PAPCHILD vise à obtenir des évaluations actuelles concernant les niveaux de la mortalité infantile, les facteurs déterminant cette mortalité et l'état de santé des enfants et des mères. Il correspond étroitement à l'ordre de priorité mondial de l'UNICEF pour les années 90. En collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé, l'UNICEF a fixé une série d'objectifs dans le domaine de la santé maternelle et infantile qui devraient être atteints dans le monde entier d'ici à l'an 2000. Les objectifs généraux comprennent notamment une réduction d'un tiers des niveaux de mortalité infantile d'ici à l'an 2000 et une réduction de moitié du niveau actuel de la mortalité maternelle ainsi qu'une réduction de la fréquence de certaines maladies. La fourniture d'une éducation fondamentale à tous les enfants, aussi bien aux garçons qu'aux filles, sur un pied d'égalité, ainsi qu'une réduction substantielle de l'analphabétisme chez les femmes sont d'autres objectifs qui mettent l'accent sur l'éducation, non seulement en tant que facteur déterminant intermédiaire de l'état de santé des enfants et des mères, mais également en tant que droit de l'homme.

93. Les dirigeants et les responsables de la santé de nombreux pays arabes s'efforcent de comprendre les facteurs déterminant les tendances actuelles dans le monde arabe et de suivre les progrès réalisés par chaque pays en vue de parvenir à ces objectifs. L'UNICEF fournit un appui à ces travaux, à la réalisation des enquêtes elles-mêmes et au Comité consultatif technique du Projet PAPCHILD. Au moyen de sa Réserve mondiale créée pour suivre les progrès de la survie et du développement de l'enfant au cours des années 90, l'UNICEF fournit des services analytiques et techniques supplémentaires au Projet PAPCHILD, dont le siège se trouve dans les locaux de la Ligue des Etats arabes en Tunisie, ainsi qu'aux Enquêtes sur la santé dans le Golfe, qui ont été lancées par les ministres de la

/...

santé du Conseil de coopération du Golfe. Ces enquêtes, entreprises en 1985, ont maintenant été achevées dans tous les pays du Golfe. Leurs objectifs et leurs résultats ont été déterminants pour le Projet PAPCHILD.

94. Grâce aux services d'un consultant auprès du Conseil de la population du Caire, l'UNICEF fournit une assistance afin d'assurer que les résultats des enquêtes soient examinés en détail pour trouver les éléments qui pourraient aider les gouvernements à planifier les services de santé. L'UNICEF s'efforce particulièrement d'accélérer l'obtention des résultats afin d'aider les responsables des politiques. Grâce à cette expérience, l'UNICEF peut également fournir des services consultatifs techniques à l'équipe du Projet PAPCHILD à Tunis afin de l'aider à établir des analyses et des rapports utiles pour la programmation sur la base des enquêtes réalisées sur le terrain.

95. Le Projet PAPCHILD a été lancé en janvier 1988. Le Département de la coopération technique pour le développement et le Bureau de statistique de l'ONU avaient déjà collaboré activement avec la Ligue des Etats arabes à l'élaboration du descriptif du projet. Le projet est financé par l'AGFUND, le FNUAP, l'UNICEF, la Ligue des Etats arabes, l'OMS et le Département de la coopération technique pour le développement, et ses politiques et d'autres questions sont guidées par le Comité technique de direction. En outre, le Projet PAPCHILD a un comité technique de coordination qui tient des séances où le Département participe régulièrement et où il joue un rôle vital pour l'exécution du projet.

L'objectif du Projet PAPCHILD est de fournir des informations fiables en vue de la formulation, de l'application, du suivi et de l'évaluation rentables de politiques et de programmes dans le domaine des soins maternels et infantiles, de la santé et du développement.

97. Le projet permettra également d'améliorer la base de données utilisée pour la planification socio-économique dans la région et de renforcer les capacités nationales existantes pour entreprendre des études futures sur la santé et le développement de l'enfant; et il permettra de traiter, d'analyser et de diffuser des informations à jour sur différents aspects de la santé maternelle et infantile, conformément aux besoins et aux priorités des gouvernements.

98. En outre, il permettra de promouvoir une capacité nationale permanente en matière de planification, de conception et d'exécution d'enquêtes sur les ménages dans les pays participants dans le cadre du Programme de mise en place de dispositifs nationaux d'enquête sur les ménages.

99. Le projet en cours est centré sur l'exécution de la première phase de l'Enquête panarabe sur la santé maternelle et infantile dans les pays suivants : Egypte, Mauritanie, Somalie, Soudan et Yémen.

#### Progrès réalisés jusqu'à présent

100. Tous les documents de base pour l'enquête ont été établis en étroite coopération avec le personnel technique du Bureau de statistique au cours d'un atelier qui a eu lieu à New York et ils seront publiés en anglais, en arabe et en français. La Mauritanie sera le premier pays qui participera au Projet PAPCHILD. Plusieurs missions ont été effectuées par le personnel du Programme de mise en

place de dispositifs nationaux d'enquête sur les ménages afin d'avoir des consultations avec les différents ministères et de mettre au point l'échantillon pour les travaux sur le terrain. La phase principale des travaux sur le terrain doit commencer pendant le premier trimestre de 1990.

101. Dans le cadre des préparatifs des travaux sur le terrain et des activités connexes dans ce domaine, un atelier sur les enquêtes PAPCHILD s'est tenu à Tunis en octobre 1989. Des participants de l'Egypte, de la Jordanie, de la Mauritanie, de la Somalie, du Soudan, de la Tunisie et du Yémen démocratique 2/ y ont assisté. Des conseillers techniques du Département de la coopération technique pour le développement ont fait des exposés au cours de l'atelier.

102. L'Egypte et le Yémen ont également l'intention d'appliquer le Projet PAPCHILD. Les descriptifs de projet pour ces deux pays ont été mis au point. En Egypte, le Projet PAPCHILD sera exécuté en 1990 par l'Organisme central de mobilisation du public et de statistiques.

103. La première phase du Projet PAPCHILD portera sur une période de cinq ans entre 1988 et 1992. Le Département de la coopération technique pour le développement s'est engagé à appuyer le Projet. Il continuera à participer régulièrement aux réunions du Comité technique de coordination et le personnel du Programme de mise en place de dispositifs nationaux d'enquête sur les ménages élargira son appui en coopération avec le personnel de la Ligue des Etats arabes. En outre, le Département est disposé à accroître sa coopération dans d'autres domaines connexes intéressant la Ligue des Etats arabes, notamment la phase II du Projet.

#### V. MESURES PRISES POUR DONNER SUITE AUX PROPOSITIONS BILATERALES

104. La plupart des propositions adoptées lors des réunions tenues en 1983 à Tunis et en 1988 à Genève entre l'ONU et la Ligue concernaient l'adoption de mesures bilatérales par les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies et les organismes de la Ligue. Les progrès accomplis en ce qui concerne l'application de ces propositions jusqu'en 1989 sont indiqués dans le rapport du Secrétaire général pour 1988 (A/43/509, sect. IV). Dans la présente section, on fait le point des progrès les plus récents, sur la base des réponses fournies par les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, conformément au paragraphe 8 de la résolution 44/7 de l'Assemblée générale.

##### A. Questions politiques

##### 1. Conseil de sécurité

105. Le Conseil de sécurité a continué de coopérer avec la Ligue en invitant en plusieurs occasions, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, l'Observateur permanent de la Ligue auprès de l'Organisation des Nations Unies à prendre part à ses débats sur des points concernant la situation dans les territoires arabes occupés.

## 2. Espace

106. La Division de l'espace extra-atmosphérique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a coopéré avec la Ligue, notamment pour appliquer les recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, en organisant des réunions régionales et internationales, des stages de formation et des journées d'étude, sous les auspices de son Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

107. Le cinquième stage de formation ONU/FAO/OMS/Agence spatiale européenne sur l'utilisation des techniques de télédétection dans les applications agro-météorologiques et hydrologiques, qui a eu lieu en mai/juin 1989, était expressément destiné à former les stagiaires venus de pays en développement appartenant à la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à l'utilisation des données issues de la télédétection.

108. Chaque année, des bourses de formation de longue durée ont été octroyées par des Etats membres et des organisations internationales dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. En outre, les Etats membres de la Ligue ont nommé des candidats devant participer aux cours de formation et aux réunions d'experts internationaux des Nations Unies. Ils ont aussi fourni des réponses qui figurent dans la mise à jour de la deuxième édition du répertoire des possibilités d'enseignement, de formation, de recherche et de bourses en matière de sciences et de technologie spatiales et leurs applications.

109. La Division de l'espace extra-atmosphérique, par l'intermédiaire de son Programme pour les applications des techniques spatiales, est disposée à fournir, à la demande de la Ligue, son assistance pour les questions d'enseignement et de formation, notamment dans le domaine des applications pratiques de la technologie spatiale et à continuer de développer sa coopération avec la Ligue.

## 3. Apartheid

110. La Ligue est invitée en permanence à assister aux réunions du Comité spécial contre l'apartheid en qualité d'observateur. Le Centre adresse à la Ligue toutes ses publications concernant l'apartheid.

### B. Questions de désarmement

111. En application du paragraphe 10 de la résolution 44/7 de l'Assemblée générale, les consultations entre le Département des affaires de désarmement et la Ligue sur la possibilité d'organiser en 1990 ou en 1991 dans la région arabe, un séminaire sur les questions de désarmement se sont poursuivies au début de l'année 1990.

112. A l'issue de ces consultations, la Ligue a proposé d'organiser le séminaire à Doha. Ce séminaire auquel prendraient part une vingtaine de participants durerait trois jours et pourrait se tenir au début de 1991. Le Département poursuit ses consultations avec la Ligue en vue d'en arrêter les dates exactes et autres dispositions.

/...

## C. Questions économiques

### 1. Département des affaires économiques et sociales internationales

113. Dans le cadre de ses travaux de projection et d'étude prospective, le Département a acquis une solide compétence dans le domaine de la construction, de la gestion, de la mise à jour et de la révision de modèles économétriques nationaux, auxquels les Etats membres de la Ligue peuvent faire appel pour analyser leurs perspectives économiques et l'évolution de leurs politiques économiques, ainsi que pour élargir les horizons de la recherche économique, en traitant de certains problèmes de développement socio-économiques d'une manière plus approfondie. En regroupant divers modèles de planification nationaux pour constituer un modèle régional, on pourrait offrir une excellente base à l'étude des tendances prospectives et de la situation dans la région. Le Département a fourni également des informations sur les matrices du commerce mondial, lesquelles couvrent maintenant une période de 22 ans allant de 1965 à 1986 et quatre groupes de produits et 80 pays/régions, dont les pays/régions développés à économie de marché et les pays d'Europe orientale. Dans son analyse de la structure des échanges mondiaux, le Département traite de huit Etats membres de la Ligue séparément, le reste des membres étant rangés dans des groupes sous-régionaux. Il établit également des séries complètes de données internationales uniformisées permettant de mesurer l'activité économique et la situation sociale dans la plupart des pays du monde. Ces données qui par le passé ont été mises à la disposition de la Ligue peuvent continuer de l'être dans l'avenir.

114. Le Département continue de coopérer avec la Ligue dans le domaine de la statistique. Le Bureau de statistique notamment fournit un appui technique au projet panarabe pour le développement de l'enfant. Il est disposé à prêter son concours dans d'autres domaines apparentés qui présentent un intérêt pour la Ligue.

### 2. Programme des Nations Unies pour le développement

#### Fonds arabe de développement économique et social

115. Le Fonds a, avec la participation de la Ligue, coparrainé un séminaire régional sur la mise en valeur des ressources humaines (AB/87/028), tenu les 28 et 29 novembre 1987 au Koweït, et auquel le PNUD a contribué à hauteur de 68 453 dollars des Etats-Unis.

116. Le PNUD et le Fonds se partagent équitablement le coût (6 millions de dollars des Etats-Unis) du projet (RAB/89/025) (ancien RAB/88/008) du PNUD intitulé "Création de centres régionaux de technologie pour la fabrication de logiciels", dont l'objectif principal est de renforcer la coopération régionale dans le domaine de l'informatique dans le sens du développement informatique et de la diversification des applications dans la région arabe.

#### Fonds monétaire arabe

117. Dans le cadre du projet composite régional RAB/88/005 intitulé "Renforcement du secteur privé", le PNUD a aidé le Fonds monétaire arabe (FMA) à organiser, du 5 au 7 décembre 1988 à Abu Dhabi un séminaire sur le rôle de l'ajustement dans les secteurs public et privé grâce à une contribution de 50 000 dollars des Etats-Unis.

118. Par ailleurs, le FMA est l'agent d'exécution des gouvernements pour le projet RAB/88/018 intitulé "Mise en place de systèmes et de procédures de financement des échanges interarabes", dont l'exécution devrait s'achever à la fin de 1990. La contribution du PNUD au titre de ce projet est de 101 000 dollars des Etats-Unis.

#### Société interarabe de garantie des investissements (SIAGI)

119. La SIAGI vient de procéder à l'évaluation de l'efficacité des investissements arabes dans les pays arabes (projet RAB/87/012), qui avait pour but d'identifier les facteurs qui déterminent la réussite ou l'échec des investissements privés arabes dans sept pays arabes. Les enseignements tirés de cette étude pourraient aider à améliorer les conditions d'investissement dans l'ensemble de la région arabe et à encourager les investissements interarabes. Le PNUD a alloué 127 000 dollars des Etats-Unis à ce projet, la SIAGI y ayant contribué à hauteur de 188 000 dollars des Etats-Unis.

#### D. Financement du développement

##### Fonds monétaire international

120. Le Fonds continue à s'intéresser activement à la formulation et à l'application des politiques économiques et financières des Etats Membres de la Ligue. En 1989, des fonctionnaires du Fonds ont effectué 40 missions dans les Etats membres de la Ligue pour y tenir des consultations et s'y entretenir des politiques d'ajustement devant accompagner l'assistance financière fournie par le Fonds. L'assistance technique et financière du Fonds aux membres des deux organisations et d'autres organisations régionales, telles que le Fonds monétaire arabe et le Conseil de coopération du Golfe, s'est poursuivie à un rythme accéléré. Au 31 décembre 1989, le Fonds avait conclu des accords financiers d'un montant total de 777,94 millions de DTS dont un solde non tiré de 385,65 millions de DTS avec six Etats membres de la Ligue. Le Fonds fournit une assistance technique dans toute une série de domaines, notamment le secteur bancaire, les réformes financières, la politique et la gestion budgétaires, le secteur extérieur, l'administration fiscale, les finances publiques et les statistiques.

121. Afin de renforcer la capacité de gestion économique des Etats membres, le Fonds organise régulièrement depuis 1985, sous l'égide de l'Institut du Fonds monétaire international, des programmes de formation en langue arabe auxquels ont assisté chaque année une soixantaine de fonctionnaires d'Etats membres de la Ligue. Le Fonds coopère également avec le FMA pour aider ce dernier à développer ses programmes destinés à former des fonctionnaires capables de formuler et de mettre en oeuvre des politiques économiques. En outre, grâce à sa participation active aux réunions des organisations régionales et affiliées, notamment celles de la Banque islamique de développement, le Fonds a renforcé la coopération des membres de la Ligue entre eux et avec le Fonds.

122. Le Fonds effectue également des travaux de recherche sur des questions présentant de l'intérêt pour les membres de la Ligue, notamment le système économique islamique; ces travaux ont débouché sur la publication d'une étude sur le système bancaire islamique. Bien que la Ligue ne soit pas à proprement parler le type d'institution visé par le programme d'assistance technique de l'Institut du



FMI, le Comité d'admission de l'Institut a décidé d'admettre, à titre exceptionnel, des candidats proposés par la Ligue. A ce jour, quatre fonctionnaires de la Ligue ont bénéficié de cette dérogation.

123. Le Fonds envoie régulièrement à des organismes reliés à la Ligue au Caire, à Genève, à Tunis et à New York des exemplaires de ses publications, notamment le Rapport annuel, Direction of Trade Statistics, Statistiques financières internationales et Quarterly Financial Statements.

#### E. Coopération avec les commissions régionales

##### Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)

###### Statistiques

124. La coopération pour la publication du Recueil de statistiques arabes unifiées en mai 1990 et la préparation a) de la réunion du groupe d'experts sur la révision du système de comptabilité nationale, qui doit se tenir à Tunis en juin 1990 et o) de la deuxième Conférence arabe sur la comptabilité nationale, qui doit avoir lieu au Koweït en octobre 1990, s'est poursuivie.

125. La CESAO a continué de participer aux réunions annuelles de la Commission permanente arabe des statistiques et est membre du Comité consultatif technique du projet panarabe pour le développement de l'enfant (voir par. 91 à 103).

126. La Ligue et le Conseil de l'unité économique arabe prévoient de publier conjointement un recueil de statistiques sociales des pays arabes d'ici la fin de 1991.

###### Ressources énergétiques et naturelles

127. Un mémorandum d'accord a été conclu en mai 1989 entre la CESAO et l'Agence arabe de l'énergie atomique. Il prévoit l'échange de données d'information, de documents et d'études sur les diverses utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, l'échange de connaissances et la coopération dans l'exécution de projets dans le cadre de la réalisation d'un complexe agro-industriel régional.

128. Un comité préparatoire regroupant la CESAO, le Bureau régional des Etats arabes pour la science et la technique, l'Unesco, l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) et le Centre arabe pour l'étude des zones et des terres arides a été chargé de rechercher des domaines de coopération, et notamment l'établissement d'un Atlas hydrologique du monde arabe. Le comité s'est réuni pour la première fois en avril 1990.

129. On a déployé des efforts pour s'assurer la coopération et la participation totales du Conseil des ministres arabes responsables de l'environnement aux préparatifs de la conférence régionale sur l'environnement et le développement (premier trimestre de 1991).

#### F. Etablissements humains

130. Pour établir une collaboration encore plus étroite entre la Ligue des Etats arabes et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), une première réunion de coordination a été organisée à Tunis en juillet 1989. Les mesures de suivi fondées sur les recommandations de la réunion, qui sont appliquées conformément au calendrier prévu, comprennent au moins cinq séminaires sur des thèmes particuliers se rapportant aux établissements humains, étalés sur une période de quatre ans, des voyages d'études ou des programmes de bourses, et la diffusion d'informations.

131. L'application de la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000 a été renforcée dans les pays arabes, après son adoption par le Conseil des ministres arabes du logement et de la reconstruction, à Tunis en septembre 1989. Le Gouvernement jordanien a suivi les principes directeurs qui étaient recommandés dans la Stratégie mondiale en ce qui concerne l'action à mener au niveau national pour établir et mettre en oeuvre sa propre stratégie en matière de logement.

132. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) diffuse des informations sur les questions qui relèvent de sa compétence en envoyant régulièrement des publications sur différents aspects des établissements humains au Secrétariat général de la Ligue, par l'intermédiaire de son bureau d'information régional à Amman. Dans le numéro d'avril 1989, la publication Habitat News contenait des reportages consacrés aux Etats membres de la Ligue.

#### G. Environnement

133. Par le truchement de son bureau régional pour l'Asie occidentale, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a aidé le secrétariat technique du Conseil des ministres arabes responsables de l'environnement à préparer les réunions des trois principaux comités directeurs qui supervisent les grands programmes adoptés par le Conseil à sa deuxième session, à savoir : a) la lutte contre la désertification et l'extension des zones vertes dans le monde arabe; b) la lutte contre la pollution industrielle dans le monde arabe; et c) le développement de l'éducation écologique et la sensibilisation du public.

134. Le Directeur régional du PNUE pour l'Asie occidentale a représenté le Directeur exécutif à la troisième session du Conseil des ministres arabes responsables de l'environnement, qui a eu lieu au Caire en octobre 1989. Cette session a été caractérisée par une participation active des institutions financières arabes, régionales ou nationales, notamment le Fonds arabe de développement économique et social (FADES), qui a son siège au Koweït, et le Fond de développement islamique. Dans sa résolution relative à la coopération avec les organisations internationales, le Conseil a pris acte et s'est félicité de l'aide que le PNUE lui a apportée dans ses travaux et il a demandé en particulier au PNUE de faciliter l'exécution des activités prioritaires. Le PNUE a également été prié d'aider le Bureau exécutif du Conseil à créer un réseau d'institutions financières régionales et nationales dans le monde arabe sur le modèle du Comité des institutions internationales de développement pour l'environnement (CIDIE). D'autre part, le Conseil a particulièrement insisté sur le fait que les Etats

arabes devaient coordonner et harmoniser leur position sur les mouvements transfrontières de déchets dangereux pour se protéger contre les risques associés au transit de tels déchets par la région arabe. A ce propos, le PNUE a communiqué au Conseil le texte de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.

135. Le Conseil des ministres a également souligné la contribution que la Ligue des Etats arabes et plusieurs organisations spécialisées étaient à même d'apporter, grâce à la collaboration avec le PNUE et d'autres organismes compétents, aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui doit avoir lieu en 1992.

136. En 1989, le PNUE a poursuivi sa collaboration avec l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO), et le Séminaire sur l'enseignement et la formation postsecondaires en matière d'environnement s'est tenu en septembre 1989. On y a adopté un certain nombre de recommandations qui tendent à introduire l'écologie dans les universités du monde arabe et le PNUE prêtera un concours à l'ALECSO pour assurer la mise en oeuvre de ces recommandations.

137. Par l'intermédiaire de son bureau de liaison avec la Ligue et l'ALECSO à Tunis, le PNUE élabore actuellement un programme de publications conjointes avec l'ALECSO : les publications du PNUE qui présentent un intérêt particulier pour le monde arabe seront traduites en arabe par ses soins et imprimées par le Centre arabe pour l'étude des zones et terres arides. On a déjà sélectionné un certain nombre de publications pour ce projet commun.

138. La Table ronde sur le rôle des femmes dans la protection de l'environnement a eu lieu à Tunis du 6 au 10 février 1990 avec des participantes de cinq pays arabes. Cette table ronde, qui a été organisée conjointement par le PNUE et la Ligue des Etats arabes avec l'aide du Ministère tunisien des affaires sociales, a adopté plusieurs recommandations sur les trois grands thèmes qui figuraient à son ordre du jour, à savoir :

a) Le rôle des femmes arabes dans l'éducation écologique et les activités d'information relatives à l'environnement;

b) Le rôle que jouent les femmes arabes dans la protection de l'environnement, au sein des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales;

c) La conservation des ressources, la sécurité alimentaire et l'autosuffisance.

139. Là encore, c'est la Ligue des Etats arabes qui se chargera de faire appliquer les recommandations de la Table ronde et le PNUE lui apportera son concours.

140. Conformément aux recommandations que le Conseil d'administration du PNUE et le Conseil des ministres arabes responsables de l'environnement avaient adoptées au sujet de l'intégration des facteurs écologiques dans la planification du développement, le PNUE, agissant en collaboration avec l'Institut arabe de

/...

planification (Koweït) et l'Université du golfe Arabique (Bahreïn), a convoqué en octobre 1989 un groupe d'experts chargé d'élaborer un programme d'études sur ce thème. Le Groupe d'experts a mis au point le programme en question et l'Institut l'inclura dans ses cours à la rentrée universitaire 1990.

141. Le PNUE et le Centre arabe pour l'étude des zones et terres arides ont poursuivi leur programme commun de formation et, en octobre 1989, ils ont organisé en Union des Républiques socialistes soviétiques un stage sur l'évaluation, la cartographie et la surveillance des zones touchées par la désertification à l'intention de 20 spécialistes des pays arabes. En 1989 également, ils ont décidé d'organiser deux stages de formation en 1990, le premier sur le diagnostic, la mise en valeur et la protection des sols gypsifères et le deuxième sur l'évaluation, la cartographie et la surveillance des zones touchées par la désertification (comme l'année précédente). D'ici à la fin de 1992, on devrait former plus de 80 stagiaires dans le cadre de ce programme commun qui a démarré en 1987. Il est aussi intéressant de noter que la coopération entre le PNUE et le Centre couvre un champ de plus en plus vaste et on prévoit déjà un stage de formation intitulé "Reconstitution artificielle des nappes d'eau souterraines dans les zones arides pour lutter contre la désertification", qui se déroulera en 1991.

#### H. Travail

##### Organisation internationale du Travail (OIT)

##### Rôle de l'OIT dans les activités en matière de population

142. Il a été proposé que l'OIT exécute un projet visant à créer à l'Université du Koweït un centre pour la population et la mise en valeur des ressources humaines afin d'aider les pays du Golfe à aborder les problèmes relatifs aux ressources humaines et d'offrir à ces pays, en général, et à l'Etat du Koweït, en particulier, des services de recherche, de formation et d'appui qui permettraient une évaluation permanente de ces ressources par rapport aux besoins en main-d'oeuvre. A cette fin, le centre pourrait aussi élaborer des plans de formation technique et professionnelle et aider à formuler des politiques globales de mise en valeur des ressources humaines.

##### Activités de formation professionnelle dans les pays membres de la Ligue des Etats arabes

143. En octobre 1989, un important projet sous-régional portant sur la formation professionnelle dans les pays arabes a été approuvé. Il a pour objet de renforcer la capacité des systèmes nationaux de formation professionnelle de répondre aux besoins nouveaux de main-d'oeuvre dans les secteurs public, privé, urbain, rural et parallèle des pays participants. Dans la cadre du projet, il est prévu d'établir un mécanisme régional de mise en valeur des ressources humaines, de mettre au point des outils de formation normalisés et des programmes de formation modulaire dans des secteurs professionnels hautement prioritaires et de mettre sur pied des programmes de formation régionaux à l'intention des cadres des institutions nationales de formation. Au départ, ces activités seront menées à titre expérimental en Egypte, en Iraq, au Koweït, dans la République arabe syrienne, au Soudan et au Yémen; elles devraient s'élargir par la suite à tous les pays arabes.

/...

Le Coordonnateur régional de l'OIT pour le projet dirigera le bureau responsable du projet, qui sera installé dans l'un des huit pays participants. Un comité de direction et de gestion, composé des coordonnateurs nationaux pour le projet, se réunira régulièrement et veillera à une exécution efficace et conforme au plan de travail convenu. Le PNUD participe au financement (à raison de 50 %, soit 848 000 dollars). Il convient de noter que, dans le domaine de la formation professionnelle, cinq autres projets de pays ont été exécutés en 1989 à Bahreïn, en Iraq, en Jordanie, au Yémen et au Yémen démocratique 2/.

#### Promotion de l'emploi et planification de la main-d'oeuvre

144. Les projets de coopération technique et des activités connexes sont en cours d'exécution dans plusieurs Etats membres de la Ligue, comme suit.

#### Jordanie

145. Le PNUD a financé un projet portant sur la promotion et la politique de l'emploi, dans le cadre duquel il a formulé des recommandations et apporté une assistance technique en vue de la création d'un département de l'emploi et de la planification des ressources humaines au sein du Ministère de la planification.

146. En septembre 1989, une mission de haut niveau de l'OIT sur l'emploi et la formation s'est rendue en Jordanie pour évaluer les possibilités d'accroître l'assistance technique fournie par l'OIT au Gouvernement, eu égard aux perspectives actuelles d'emploi et de développement.

#### Iraq

147. Une mission de l'OIT portant sur la planification de la main-d'oeuvre et la mise en valeur des ressources humaines devait se rendre en Iraq durant la première moitié de 1990 pour examiner les perspectives d'emploi du pays et formuler des recommandations à l'intention des autorités.

#### Maroc

148. En octobre 1989, le PNUD a financé un colloque national sur l'emploi, organisé en collaboration avec le Ministère de l'emploi et la Fédération des employeurs et des syndicats. Au cours du colloque, les participants ont étudié les problèmes rencontrés par le Maroc en matière d'emploi sur la base de 18 documents techniques élaborés par des experts nationaux et internationaux et ils ont recommandé des solutions susceptibles d'améliorer la surveillance du marché du travail.

#### Autres activités

149. En ce qui concerne les coopératives, deux projets conjoints du PNUD et de l'OIT sont devenus opérationnels, l'un en Iraq et l'autre au Yémen. Le projet iraquien a facilité la création d'un centre de formation pour les coopératives et l'organisation des programmes de formation, tandis que le projet yéménite était surtout axé sur le renforcement des coopératives dans les régions rurales. En collaboration avec la Fédération arabe des coopératives et l'Union générale des coopératives (Iraq), l'OIT a organisé à Bagdad un séminaire interrégional où l'on a

échangé des données d'expérience sur les moyens de développer les coopératives. On a aussi commencé à préparer un atelier régional sur l'organisation et la promotion des coopératives de personnes handicapées, qui devrait se tenir en 1990.

150. Dans un autre domaine, le PNUD et l'OIT ont lancé un projet au Yémen en vue de renforcer les caisses de sécurité sociale. Le Yémen démocratique 2/ a reçu la visite d'une mission d'étude spéciale chargée d'évaluer les besoins d'assistance technique en la matière.

151. En ce qui concerne la réadaptation professionnelle, sept projets de coopération technique ont été exécutés aux Emirats arabes unis, en Iraq, en Jordanie, en Oman, au Yémen et au Yémen démocratique 2/. Le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues (FNULAD) a participé au financement d'un atelier régional portant sur l'orientation à donner à la réinsertion des toxicomanes et les programmes à élaborer en conséquence. Un programme régional de l'OIT, du PNUD et du Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (AGFUND) a également été approuvé; il concerne le développement des capacités de formation de personnel de réadaptation dans les pays arabes.

152. En 1989, l'OIT a également collaboré avec : a) l'Organisation arabe du Travail (OAT) et la Confédération internationale des syndicats arabes (CISA) pour l'exécution de projets multinationaux concernant la population et l'éducation en matière de protection de la famille; et b) l'Institut arabe de planification pour l'organisation d'activités de formation conjointes régionales concernant la population, les ressources humaines et la planification du développement.

#### Coopération entre le Département des informations et des statistiques sur le travail et la Ligue

153. La bibliothèque du BIT a continué d'envoyer tous les six mois des extraits de sa banque de données LABORDOC au Centre de documentation et d'information de la Ligue.

154. L'Institut arabe de l'emploi a préparé une version arabe du thesaurus du BIT, au sujet de laquelle la bibliothèque du Bureau a formulé quelques observations. Il serait utile d'instaurer une collaboration plus étroite dans ce domaine.

155. A l'occasion de l'élaboration de la Classification internationale type des professions (CITP-88) et de son équivalent arabe, les services statistiques du BIT et l'Institut arabe de l'emploi ont coopéré de façon fructueuse. Ces activités sont directement imputées sur le budget ordinaire du Département des informations et des statistiques sur le travail.

#### Services consultatifs techniques

156. Plus de 20 missions ont été accomplies par des conseillers régionaux dans les domaines du développement des coopératives, de l'administration et de la législation du travail, de la planification de la main-d'oeuvre, des activités pour les travailleurs, de la formation professionnelle, des activités pour les employeurs et de la réadaptation professionnelle. Ces conseillers régionaux ont fourni des services consultatifs techniques et appuyé des projets en cours et des

activités relatives à la promotion des normes internationales de travail, l'organisation de séminaires et d'ateliers, l'étude des besoins d'assistance technique et l'élaboration de propositions concernant la coopération technique dans les Etats membres de la Ligue et de l'OIT. D'autres missions de consultation ont été organisées concernant l'artisanat, la sécurité et l'hygiène du travail, l'hôtellerie et le tourisme. Ces missions ont été imputées sur le budget ordinaire de l'OIT.

157. L'OIT a intensifié sa collaboration avec les institutions de financement de la région, en particulier le Programme arabe du Golfe et le Fonds arabe, par des participations aux coûts aux niveaux national et régional. Le Programme arabe du Golfe a approuvé le cofinancement avec le PNUD d'un programme régional portant sur le développement de la formation du personnel de réadaptation. Le Fonds arabe a manifesté son intérêt pour le cofinancement du projet régional portant sur le programme de formation professionnelle pour les pays arabes, plus tard approuvé par le PNUD. Il convient de noter que le projet sur la réadaptation a été élaboré à la demande de l'ALECSO.

158. Parmi les autres institutions régionales et sous-régionales avec lesquelles le Bureau a continué de collaborer étroitement, on trouve les services de suivi du Conseil des ministres du travail et des affaires sociales des pays du Golfe, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la CISA et l'Union générale des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture des pays arabes.

159. Le Bureau est resté en contact étroit avec les organisations régionales et sous-régionales en vue de consolider et d'élargir la coopération existante. Il s'est fait représenter à toutes les sessions du Conseil d'administration de l'OAT et à la Conférence arabe du Travail. La quatrième réunion annuelle sur la coopération entre l'OIT et l'OAT s'est tenue au siège de l'OIT. Les deux organisations y ont eu l'occasion d'examiner les activités conjointes menées durant la période écoulée et de déterminer les domaines d'action future.

160. Le Centre régional arabe pour l'administration du travail a vu ses activités prolongées jusqu'en juin 1990 pour qu'il soit possible d'évaluer le projet et d'en approuver une seconde phase.

161. En 1989, plus de 40 fonctionnaires des ministères du travail des pays arabes ainsi que des représentants des employeurs et des employés ont participé à ces activités. Le Centre a également fourni des services consultatifs techniques et offert des programmes de bourses dans des domaines tels que les normes de travail, la sécurité et l'hygiène du travail, l'administration du travail et les services de placement. Le Centre a bénéficié pour cela de l'aide du Conseiller régional pour l'administration et la législation du travail.

162. Le projet RAB/83/002 ("Centre régional arabe pour l'administration du travail"), exécuté par le BIT, illustre la coopération existant entre l'OAT et le PNUD. L'objectif du projet consiste essentiellement à permettre aux administrations concernées des pays arabes de participer à l'élaboration et à l'application des plans de développement économique et social, à l'amélioration des conditions et du milieu de travail, à l'utilisation maximale des ressources

humaines et à la bonne application des lois et réglementations pertinentes. Le PNUD a alloué au projet 985 635 dollars et l'OAT participe aux coûts à raison de 307 018 dollars.

### I. Education, science et culture

#### Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

163. Au cours de la biennie 1988-1989, l'Unesco et la Ligue des Etats arabes ont poursuivi leur coopération dans les domaines ci-après :

##### Education

164. L'Unesco et le Réseau international d'information concernant l'enseignement des sciences et de la technologie ont organisé deux réunions en 1988-1989 : l'une à Amman, en février 1989, sur la qualité de la vie et l'enseignement des sciences, l'autre à Hammamet (Tunisie), en février 1990, sur l'enseignement des sciences aux niveaux primaire et secondaire à l'aide d'un matériel peu coûteux. L'Unesco a traduit en arabe les deux volumes d'un document sur l'enseignement des sciences et de la technologie à l'aide d'un matériel peu coûteux et compte donner suite aux recommandations de la seconde réunion relatives à la mise au point d'un matériel d'enseignement peu coûteux, à la formation des enseignants, à l'échange de matériel entre les pays de la région, aux programmes de cours et aux manuels.

##### Science

165. En ce qui concerne la coopération entre l'Office régional de la science et de la technique pour les Etats arabes de l'Unesco et les divers organismes de la Ligue des Etats arabes, plusieurs activités ont été mises en oeuvre conjointement avec deux de ces organismes spécialisés : le Centre arabe pour l'étude des zones et terres arides et l'ALECSO.

166. Parmi les activités récentes exécutées en coopération avec le Centre arabe pour l'étude des zones et terres arides figure notamment un projet régional d'utilisation rationnelle des ressources en eau dans les zones rurales des Etats arabes, avec priorité au système traditionnel. Une carte hydrogéologique de la région arabe a été dressée grâce à la coopération établie entre l'Office régional de la science et de la technique pour les Etats arabes de l'Unesco, l'ALECSO et le siège de l'Unesco. L'établissement d'un atlas des ressources en eau de la région arabe a été entrepris pour faire suite à ce projet. En outre, l'Office régional a organisé avec le Centre arabe pour l'étude des zones et terres arides plusieurs cours de formation, conférences et réunions, ainsi que la publication de divers documents techniques.

167. La coopération avec l'ALECSO est actuellement relancée, et les deux parties comptent développer leurs activités communes.

##### Programmes et services d'information

168. Depuis 1979, l'Unesco coopère étroitement avec la ligue des Etats arabes dans le domaine de l'information.

/...



169. Après la réalisation du projet RAB/79/030 (Création du Centre de documentation de la Ligue des Etats arabes à Tunis), le projet RAB/86/010 (Réseau régional arabe d'information (ARIS-NET); activités préliminaires) a été lancé en 1989 pour préparer la mise en place d'un réseau, dont les activités devraient commencer au plus tard en janvier 1991.

170. La coopération générale de ce réseau sera assurée par le Centre de documentation de la Ligue des Etats arabes.

171. Conçu comme un réseau d'information intégré, décentralisé et basé sur la coopération, au service de la région arabe, le réseau ARIS-NET s'appuiera sur les sources d'information, bases de données, installations et services existants. Les principaux objectifs de ce projet, pour lequel on attend un financement continu du PNUD et des pays participants, sont les suivants :

a) Favoriser la production et le regroupement d'informations et de données relatives au développement socio-économique dans la région arabe, en fonction des domaines d'intérêts prioritaires et communs en matière de développement régional;

b) Diffuser à l'intention des pays arabes en particulier et des autres pays en général des informations et des données relatives au développement socio-économique dans la région arabe, en fonction des bases de données fréquemment mises à jour du Centre de documentation de la Ligue des Etats arabes et des centres participants.

172. La réussite de ce projet tiendra une place importante dans la coopération entre l'Unesco et la Ligue des Etats arabes.

### Culture

#### Patrimoine culturel

173. L'Unesco continue de coopérer avec l'ALECSO à la mise en oeuvre d'activités visant à préserver le patrimoine culturel et à exploiter les résultats des campagnes internationales de sauvegarde de ce patrimoine (par exemple à Sanaa et à Shibam, au Yémen).

#### Politiques et études culturelles

174. Avec le Plan "Arabia", la coopération entre l'Unesco et l'ALECSO pourrait s'étendre à de nouveaux domaines. Dans le cadre de la Décennie mondiale du développement culturel, des études seront donc entreprises dans la région arabe, en collaboration avec l'ALECSO, le PNUD, la Banque islamique et le Fonds arabe de développement économique et social, afin de déterminer une méthodologie permettant d'accorder à la culture la place importante qui lui revient dans les projets de développement.

175. Le projet de création d'une académie des sciences arabe devrait aussi ouvrir un nouveau champ à la collaboration entre l'Unesco et l'ALECSO.

## J. Santé

### Organisation mondiale de la santé

176. L'un des jalons des relations avec la Ligue des Etats arabes a été la signature du document relatif au Projet panarabe d'enquête sur l'enfance et la santé publique (PAPCHILD) auquel participent plusieurs organisations. Le Bureau régional de la Méditerranée orientale de l'OMS participe de près à la préparation et à l'exécution techniques de ce projet qui, durant sa première phase, concernera six pays. Des accords d'exécution et mémorandums d'accord ont déjà été signés avec les gouvernements intéressés. Le Bureau régional a activement participé à toutes les réunions techniques, contribué à étoffer et à améliorer le cadre de base du projet, et aidé à organiser l'exécution sur le terrain. A l'intention des pays intéressés, il a accepté de financer et de réaliser la traduction d'arabe en anglais de six documents techniques de base relatifs aux enquêtes réalisées au titre du projet. Il s'occupe également de traduire en anglais le rapport relatif au projet.

177. Le Bureau régional de la Méditerranée orientale s'intéresse en particulier à l'arabisation de l'enseignement médical. Des activités dans ce domaine sont prévues en coordination avec le Bureau exécutif du Conseil des ministres arabes de la santé. Une conférence régionale sur ce sujet, avec la participation à part entière de la Ligue des Etats arabes, était prévue pour juin 1990 au Caire. Elle devait examiner divers aspects de cette question, et l'on attendait qu'elle adopte des résolutions afin que des mesures concrètes soient prises en faveur de l'arabisation.

178. En septembre 1989, le Bureau régional a établi, à la demande du Président du Conseil exécutif du Conseil des ministres arabes de la santé, un rapport sur la situation sanitaire dans le monde arabe.

179. Le Centre pour les activités d'hygiène du milieu d'Amman a créé, en collaboration avec le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada, un réseau d'information sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène du milieu (CEHANET). Ce réseau a pris contact avec le Centre de documentation de la Ligue des Etats arabes, notamment pour des supports d'information en arabe. Il a élaboré un lexique arabe de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.

## K. Réfugiés

### Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

180. La coopération avec la Ligue des Etats arabes s'est poursuivie grâce à des échanges d'informations et des contacts périodiques. Le HCR a aussi continué de suivre les activités des organismes spécialisés de la Ligue. En octobre 1989, il a participé à la Conférence sur les organisations non gouvernementales arabes et le développement qui a eu lieu au Caire, sous le parrainage commun de la Ligue des Etats arabes, du PNUD et du Fonds arabe de développement économique et social. La Conférence a souligné le rôle croissant joué par les organisations non gouvernementales dans les activités humanitaires et autres entreprises dans le

monde arabe. Dans un autre domaine, des contacts ont eu lieu avec le Conseil arabe pour l'enfance et le développement au sujet de la coopération avec le HCR en vue d'aider les enfants réfugiés arabes.

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

181. L'UNRWA juge très importantes ses relations avec la Ligue des Etats arabes. Aussi, les consultations et les contacts se sont-ils poursuivis à tous les niveaux entre l'UNRWA et le Secrétariat de la Ligue. Le Commissaire général s'est rendu au Secrétariat de la Ligue à Tunis le 3 avril 1990, et des contacts réguliers ont été maintenus avec les observateurs permanents de la Ligue auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne et à New York.

182. La Ligue des Etats arabes a continué d'exhorter ses Etats membres à apporter un appui financier à l'UNRWA, et les Etats arabes ont fait des contributions généreuses, notamment aux programmes spéciaux de l'Office dans le territoire occupé de la Cisjordanie et dans la bande de Gaza. A la suite de la décision d'appuyer l'Office adoptée par la Ligue le 3 mars 1990, une délégation de cette dernière s'est rendue dans les capitales arabes pour encourager les Etats arabes à augmenter encore leurs contributions à l'Office.

183. L'UNRWA entretient des contacts étroits avec les Etats membres de la Ligue, en particulier les Gouvernements des pays hôtes arabes, à savoir l'Egypte, la Jordanie, le Liban et la République arabe syrienne, qui sont également membres de la Commission consultative.

L. Catastrophes naturelles

Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe

184. Un séminaire sur la prévention des catastrophes dans les pays arabes doit avoir lieu à Tunis du 8 au 10 octobre 1990. Il est organisé conjointement par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et le Conseil des ministres arabes de l'intérieur, avec la participation de représentants des gouvernements arabes, de la Ligue des Etats arabes et de ses organismes spécialisés, et des organismes intéressés des Nations Unies. L'objectif à long terme est d'améliorer les connaissances sur les techniques de limitation des dommages consécutifs aux catastrophes, grâce à une bonne planification préalable. L'objectif immédiat du séminaire est d'informer les participants des pays arabes sur les divers aspects techniques et administratifs de la planification préalable et de la prévention des catastrophes.

185. Le Bureau du Coordonnateur a participé aux activités de planification préalable mises en oeuvre sur le territoire ou avec la participation des Etats suivants membres de la Ligue : Algérie, Arabie saoudite, Djibouti, Egypte, Jamahiriya arabe libyenne, Liban, Maroc, Mauritanie, République arabe syrienne, Somalie, Soudan, Tunisie et Yémen.

/...

## M. Aviation civile

### Organisation de l'aviation civile internationale

186. La Ligue des Etats arabes est invitée à certaines réunions de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) y compris les sessions de l'Assemblée de l'OACI et les réunions techniques et autres sur les transports aériens organisées à l'intention des Etats de la région. La Ligue a notamment été invitée à une réunion de travail sur les statistiques de l'aviation civile organisée au Caire en juin 1990.

187. Dans le cadre de son programme d'assistance technique, l'OACI exécute actuellement des projets dans divers Etats membres de la Ligue. A cet égard, le projet régional visant à octroyer des bourses à des étudiants originaires des pays arabes les moins avancés pour leur permettre de suivre des programmes de formation à l'Institut de l'aviation civile des Etats du Golfe progresse dans de bonnes conditions; 44 bourses ont été octroyées en 1989.

188. Le Conseil arabe de l'aviation civile coopère avec le PNUD dans le cadre de l'assistance fournie par le Programme à l'Institut de l'aviation civile de Doha au titre du projet RAB/84/001, mais aussi, actuellement, au titre du projet RAB/86/056 (Institut de l'aviation civile), qui vise à aider les gouvernements et les exploitants de l'aviation civile des pays bénéficiaires à se doter du personnel technique dont ils ont besoin; à faire en sorte que le personnel formé sur le plan local soit en mesure d'assurer tous les services essentiels; et, partant, à aider les pays à parvenir à l'autosuffisance en matière de services techniques. L'apport du PNUD au projet est de 1 318 796 dollars, la participation des gouvernements aux coûts s'élevant à 439 372 dollars.

## N. Services postaux

### Union postale universelle

#### Cadre pour le développement de la coopération : contacts et échange d'informations

189. L'Union postale universelle (UPU) et l'Union postale arabe (UPA) continuent d'échanger des informations et d'avoir des contacts, notamment dans le cadre des réunions de leurs organes respectifs (les conseils exécutifs de l'UPU et de l'UPA et le Conseil consultatif des études postales de l'UPU).

190. Dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre les deux organismes en janvier 1987, un séminaire organisé à l'intention des présidents et directeurs généraux des postes s'est tenu à Dubai en décembre 1987. A cette occasion, des recommandations tendant à moderniser les services postaux ont été formulées (voir A/44/478, par. 185).

#### Activités d'assistance technique de l'UPU en faveur des pays arabes

191. L'UPU et l'UPA sont convenues d'organiser chaque année des activités de formation à l'intention du personnel des postes et d'octroyer des bourses à ceux qui participent aux différents cours et programmes d'études.

/...

Activités au titre du projet régional portant sur le développement des services postaux et la formation de spécialistes

192. Dans le cadre d'un projet qu'ils financent conjointement, le PNUD, l'UPU et l'UPA collaborent étroitement à l'exécution de diverses activités.

193. Au titre de ce projet, la Faculté arabe des services postaux de Damas a reçu du matériel didactique.

194. L'UPA a participé, en tant qu'organisme intergouvernemental de coopération, à l'exécution du projet portant sur le développement des services postaux et la formation de spécialistes (RAB/83/010). Le principal objectif de ce projet était d'améliorer et de développer les moyens de transport et de communication dans la région, en tant que contribution essentielle à l'intégration et à la coopération économiques et sociales. Les activités opérationnelles du projet se sont achevées en 1989. L'apport du PNUD s'est élevé à 326 473 dollars.

O. Services de télécommunications

Programme des Nations Unies pour le développement

195. Le Fonds arabe s'est déclaré disposé à participer au coût de l'exécution du grand projet RAB/89/001 [Développement des télécommunications modernes dans les pays arabes (MODARABTEL)]; il participe actuellement aux coûts du projet RAB/87/013 relatif à l'infrastructure de l'industrie mécanique.

196. Le projet RAB/89/001, qui vient d'être approuvé par le Comité d'action du PNUD en tant que grand projet et auquel le Programme compte consacrer 1,4 million de dollars, a pour objectif d'aider l'administration arabe des télécommunications à mettre en place un réseau régional arabe de communication des données et à créer, au moyen d'accords d'interconnexion, un mécanisme de collaboration et de promotion de l'autosuffisance en matière de formation aux télécommunications. La phase d'assistance préparatoire a été achevée et le projet lui-même devait être entamé à la fin de mai 1990. L'exécution est confiée à l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Union arabe des télécommunications (UAT) étant membre du comité directeur du projet.

P. Services météorologiques

Organisation météorologique mondiale

197. Dans le cadre de son programme de coopération technique, l'OMM exécute des projets d'assistance technique dans les domaines de la météorologie et de l'hydrologie opérationnelle, financés par le PNUD ou par des fonds d'affectation spéciale dans les pays membres de la Ligue des Etats arabes suivants : Algérie, Arabie saoudite, Maroc, Oman, Qatar, Soudan et Yémen. Ces projets visent à développer et à renforcer les services météorologiques nationaux, de façon à leur permettre de recueillir des données météorologiques précises aux fins des projets de développement socio-économique et de participer activement à l'observation des changements climatiques. A cet effet, des technologies et connaissances techniques nouvelles sont transférées aux pays bénéficiaires et des stages de formation à la

/...

météorologie et à l'hydrologie opérationnelle de différents niveaux sont organisés à l'intention de leurs ressortissants. En Tunisie et en Iraq, de nouveaux projets portant respectivement sur la prévision des inondations et l'amélioration des installations du Centre régional de formation météorologique de l'OMM à Bagdad sont envisagés.

198. Le projet régional visant à améliorer les capacités des organismes nationaux et régionaux chargés de la gestion des ressources en eau dans les pays arabes est presque achevé. Il est exécuté par l'OMM en coopération avec le Centre arabe pour l'étude des zones et terres arides. Un nouveau projet portant sur la mise en place d'un système de surveillance de la sécheresse et l'élaboration de stratégies de lutte contre la sécheresse dans les Etats arabes est actuellement à l'examen au PNUD.

199. Dans le cadre à la fois de son programme de coopération financé par des contributions volontaires et de son budget ordinaire, l'OMM a en outre fourni une assistance technique sous forme de services d'experts recrutés pour des périodes de courte durée, de fourniture de pièces de rechange et d'octroi de bourses d'études à court et à long terme en Algérie, en Egypte, en Iraq, en Jordanie, au Maroc, en République arabe syrienne, en Somalie, au Soudan, en Tunisie et au Yémen démocratique 2/.

200. Le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement, qui est actuellement mis en place, contribuera au développement socio-économique des pays africains, y compris les Etats arabes d'Afrique, en favorisant l'utilisation des données météorologiques et la création d'un nouveau système d'assistance météorologique en Afrique. C'est là un domaine de coopération potentielle entre la Ligue des Etats arabes et l'OMM.

#### Notes

1/ L'Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières regroupe l'ancienne Organisation arabe pour le développement industriel (OADI), l'Organisation arabe pour la standardisation et la métrologie et l'Organisation arabe des ressources minières.

2/ Le Yémen et le Yémen démocratique ont fusionné le 22 mai 1990 pour ne plus former qu'un seul Etat, qui est depuis lors représenté comme tel à l'Organisation sous le nom de "Yémen".

-----